

Les recettes fiscales dans les États membres de l'UE

Tendance, niveau et structure entre 1995 et 2003

Statistiques en bref

ÉCONOMIE ET FINANCES

3/2005

Comptes nationaux

Auteur
Lena Frej Ohlsson

Contenu

Mesure des recettes fiscales ... 2

Tendances des recettes fiscales dans les États membres entre 2000 et 2003..... 2

Niveaux des recettes fiscales des États membres en 2003..... 3

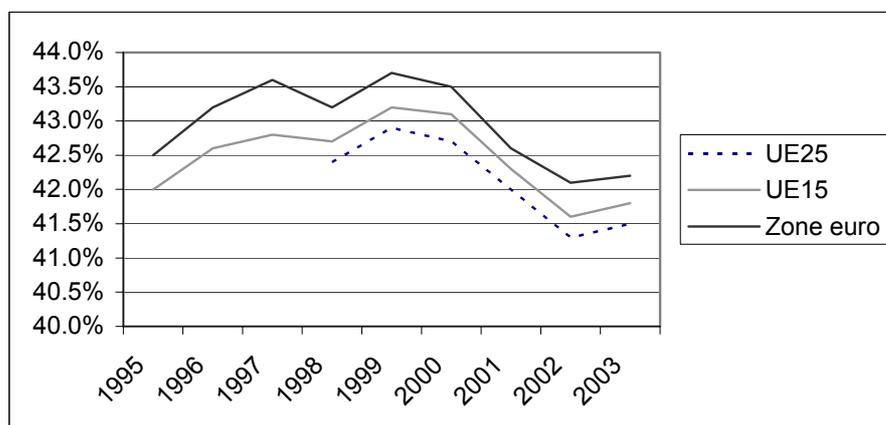
Structure des impôts et des cotisations sociales dans les États membres de l'UE en 2003 3

Notes methodologiques 5

En 2003, les recettes fiscales dans l'UE, exprimées en pourcentage du PIB, ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente¹. Cette hausse intervient après une évolution généralement baissière des recettes fiscales rapportées au PIB depuis 1999. Le niveau est dès lors demeuré nettement inférieur au record atteint en 1999 (voir fig. 1 ci-après). Dans l'UE25, les chiffres sont passés de 41,3 % en 2002 à 41,5 % en 2003, contre 42,9 % en 1999. Une tendance similaire est observée pour l'UE15 et la zone euro.

La baisse des recettes fiscales perçues par les administrations publiques² dans l'UE25 entre 2000 et 2003 peut s'expliquer par la diminution du produit de l'impôt sur le revenu et le patrimoine, qui est passé de 14,0 % du PIB en 2000 à 12,7 % en 2003. On note en outre un faible tassement des recettes des impôts sur la production et les importations, de 14,3 % du PIB en 2000 à 14,0 % en 2003. Dans l'UE25, les recettes liées aux cotisations sociales sont restées stables, de l'ordre de 13,4 % du PIB en 2003 (13,3 % en 2000). Entre 2000 et 2003, les tendances par type d'impôt pour l'UE15 et la zone euro sont parallèles à celles observées pour l'UE25.

Les recettes fiscales versées aux institutions de l'UE ont régressé tant dans la zone euro que dans l'UE15, de 0,6 % du PIB en 1999 à 0,4 % en 2002. En 2003, le résultat était toujours de 0,4 % du PIB.



Graphique 1 : recettes fiscales dans l'UE25, l'UE15 et la zone euro (en % du PIB)



¹ Les données sont collectées par Eurostat sur la base du programme de transmission du SEC 95, tableau 9 (Impôts et cotisations sociales, tableaux détaillés par type et par sous-secteur institutionnel bénéficiaire). Les États membres communiquent leurs données chaque année, dans un délai de t+12 mois. Toutefois, les chiffres de 2003 ont été fournis dans un délai de t+9 mois en vertu d'un accord tacite.

² Le terme «administrations publiques» recouvre les sous-secteurs suivant: administration centrale, administrations d'États fédérés, administrations locales et administrations de sécurité sociale. Pour les besoins de la présente publication, ce concept inclut les institutions de l'UE.

Mesure des recettes fiscales

Les systèmes fiscaux et les régimes de protection sociale varient fortement d'un État membre de l'UE à l'autre³. Le système de comptes nationaux (SEC 95) permet néanmoins une mesure efficace et harmonisée des impôts et des cotisations sociales dans l'UE.

En 2001, la Commission européenne et les États membres se sont mis d'accord sur la définition de quatre indicateurs devant quantifier les recettes fiscales des administrations publiques. Le présent numéro de *Statistiques en bref* s'intéresse plus spécialement à l'indicateur le plus large (l'indicateur n° 4, voir l'encadré méthodologique à la page 7 pour une description précise). Une analyse comparative des quatre indicateurs a cependant montré que les chiffres suivent une tendance très similaire⁴.

Les recettes fiscales ne sont pas comptabilisées sur la base des encaissements effectifs.

Conformément au SEC 95, les impôts et cotisations sociales doivent être enregistrés selon le principe des droits constatés. Deux méthodes permettent de le faire:

a) la méthode de la caisse «transactionnalisée» : les encaissements sont attribués à la période où a lieu le fait générateur ou, pour certains impôts sur le revenu, au moment où le montant de l'impôt est déterminé ;

b) la méthode basée sur les déclarations et les rôles : les chiffres doivent alors être corrigés pour tenir compte des montants qui ont été portés au rôle et déclarés mais qui risquent de ne pas être perçus. Ces montants doivent être déduits des recettes des administrations publiques, soit en appliquant un coefficient spécifique basé sur l'expérience antérieure et les attentes futures, soit en enregistrant un transfert en capital vers les secteurs concernés pour un montant

équivalent à celui de l'ajustement (poste D.995 du SEC 95)⁵.

Il convient de noter que ces deux méthodes de comptabilisation ont un impact sur la présentation des données par pays, vu que quelques pays seulement optent pour un transfert en capital par le poste D.995.

Dans la présente analyse, le terme «recettes fiscales» recouvre non seulement les recettes perçues par le secteur des administrations publiques (code S.13 du SEC 95), mais aussi les montants liés aux impôts sur la production et les importations (D.2) perçus par les institutions de l'UE (S.212) par l'intermédiaire des administrations publiques. En ce qui concerne les dix nouveaux États membres, les institutions de l'UE n'ont commencé à percevoir des recettes fiscales qu'en 2004, ce qui n'a donc pas d'impact sur les chiffres présentés ici.

Tendances des recettes fiscales dans les États membres entre 2000 et 2003

L'analyse de l'évolution des recettes fiscales perçues par les administrations publiques entre 2000 et 2003 fait ressortir d'importantes divergences entre les États membres.

Quatre groupes de pays se distinguent.

Le premier groupe de pays comprend la République tchèque, l'Estonie, l'Espagne, le Luxembourg, Malte, la Pologne, le Portugal et la Slovénie. Dans ces États membres, les recettes fiscales n'ont pas cessé d'augmenter chaque année depuis 2000 ou 2001 et se situent, en 2003, à un niveau plus élevé qu'en 2002 (sauf à Malte, où le niveau de 2003

est très légèrement inférieur à celui de 2002, après une période de quatre années de hausse). En République tchèque et au Luxembourg par exemple, les recettes fiscales sont passées de, respectivement, 34,5 % et 41,4 % du PIB en 2000 à 36,2 % et 42,3 % en 2003.

Le deuxième groupe inclut l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Autriche et la Finlande, dont les recettes fiscales ont diminué chaque année depuis 2000 ou 2001 (dans le cas de l'Autriche). Aux Pays-Bas et en Finlande, les recettes sont tombées de, respectivement 41,5 % et 48,2 % du PIB en 2000 à 39,3 % et 45,1 % en 2003. En Allemagne,

elles ont chuté de 44,0 % du PIB en 2000 à 41,7 % en 2003 (même niveau qu'en 2002).

Le Danemark, la France, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, la Suède et le Royaume-Uni forment le troisième groupe. Là, les recettes fiscales ont suivi à peu près la même évolution que pour l'ensemble de l'UE, c'est-à-dire une diminution entre 2000 et 2002, suivie par une légère remontée en 2003. En France et au Royaume-Uni, les montants perçus sont passés de, respectivement, 46,8 % et 38,7 % du PIB en 2000 à 45,6 % et 37,0 % en 2002, avant de repartir très légèrement à la hausse avec 45,7 % et 37,1 % en 2003.

³ Pour une analyse complète des structures fiscales, voir la publication conjointe d'Eurostat et de la DG TAXUD : *Structures of the taxation systems in the European Union*, édition de 2004. http://epp.eurostat.cec.eu.int/cache/ITY_OFFPUB/KS-DU-04-001/EN/KS-DU-04-001-EN.PDF

⁴ Voir le *Statistiques en bref* n° 13/2004 du thème : «Prélèvements obligatoires dans l'UE».

⁵ Voir le règlement (CE) de la Commission n° 995/2001 du 22 mai 2001.

Enfin, le quatrième et dernier groupe comprend la Belgique, la Grèce, Chypre et la Slovaquie, pays pour lesquels aucune tendance claire ne

se dégage sur la période observée. Si l'on compare cependant les recettes fiscales de 2000 à celles de 2003, en pourcentage du PIB, les

chiffres sont stables en Belgique, en hausse à Chypre et en baisse en Grèce et en Slovaquie.

Niveaux des recettes fiscales des États membres en 2003

En ce qui concerne le niveau des recettes fiscales dans les États membres en 2003, quatre groupes de pays se distinguent à nouveau, mais leur composition diffère de celle mentionnée au point précédent.

Six pays (la Belgique, le Danemark, la France, l'Autriche, la Finlande et la Suède) se situent nettement au-dessus de la moyenne des recettes fiscales de l'UE25, avec de 51,4 % du PIB en Suède à 44,8 % en Autriche.

Un deuxième groupe comprenant l'Allemagne, l'Italie, le Luxembourg et la Slovaquie affiche des niveaux de recettes fiscales avoisinant la moyenne de l'UE25, dans une fourchette comprise entre 43,2 % du PIB en Italie et 40,3 % en Slovaquie.

Le troisième groupe (et le plus nombreux) est formé de la République tchèque, de l'Estonie, de la Grèce, de l'Espagne, de Chypre, de la Hongrie, de Malte, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal et du Royaume-Uni. Ces pays affichent des niveaux de

recettes fiscales inférieurs à la moyenne de l'UE25, entre 39,3 % du PIB aux Pays-Bas et 33,4 % en Estonie.

Dans quatre pays enfin, à savoir en Irlande, en Lettonie, en Lituanie et en Slovaquie, le niveau des recettes fiscales rapportées au PIB est relativement faible, aux alentours de 30 %. Le pourcentage est légèrement supérieur en Irlande (31,2 %) et en Slovaquie (30,9 %), mais inférieur en Lettonie (29,1 %) et en Lituanie (28,7 %).

Structure des impôts et des cotisations sociales dans les États membres de l'UE en 2003

Les recettes fiscales perçues par les administrations publiques se décomposent en trois grandes catégories (les codes de classification du SEC 95 sont indiqués entre parenthèses) : impôts sur la production et les importations (D.2), impôts sur le revenu et le patrimoine (D.5) et cotisations sociales effectives (D.611). Ces trois composantes sont d'importance variable d'un État membre à l'autre, comme le montrent les chiffres. En 2003, les impôts sur la production et les importations représentaient 14,0 % pour l'UE25 (14,0 % pour l'UE15 et 13,9 % pour la zone euro). Au niveau des États membres, cette catégorie avait le plus de poids en Suède (17,5 %), au Danemark (17,4 %) et à Chypre (17,0 %) et le moins de poids en République tchèque (11,4 %) et en Lettonie (11,5 %).

Les impôts sur la production et les importations se subdivisent en impôts sur les produits (D.21), qui comprennent la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et les autres impôts sur la production (D.29). Dans l'ensemble de l'UE, les recettes générées par les impôts sur les

produits comptent pour 80 % des recettes totales des impôts sur la production et les importations, une proportion qui atteint presque 99 % en Finlande.

Comme indiqué plus haut, les nouveaux États membres ne commencent à reverser une partie des recettes des impôts sur les produits aux institutions de l'UE qu'à compter de l'année de leur pleine adhésion à l'UE (2004).

Le produit des impôts sur le revenu et le patrimoine (D.5), catégorie qui recouvre les impôts sur le revenu (D.51) et les autres impôts courants (D.59), se montait à 12,7 % du PIB dans l'UE25 ainsi qu'à, respectivement, 13,0 % et 11,8 % dans l'UE15 et la zone euro.

Toutefois, le pourcentage varie nettement d'un État membre à l'autre : de 29,5 % au Danemark, 18,6 % en Suède, 18,2 % en Finlande et 17,1 % en Belgique à 8,4 % en Slovaquie, 8,1 % en Lituanie, 7,3 % en Slovaquie et 7,2 % en Pologne. Le résultat comparativement élevé du Danemark s'explique par le fait que

la plupart des dépenses de protection sociale sont financées via le poste D.51, raison pour laquelle le poste des cotisations sociales (D.611) affiche un résultat si faible pour ce pays (voir ci-dessous). Les cotisations sociales effectives obligatoires et volontaires (D.611), qui sont versées essentiellement aux caisses de sécurité sociale et qui comprennent les montants dus aux administrations publiques en tant qu'employeur, représentent 13,4 % du PIB pour l'UE25 (13,4 % pour l'UE15 et 15,1 % pour la zone euro). Comme pour les impôts sur le revenu, de fortes divergences sont constatées entre les pays: les recettes oscillent entre, d'une part, 17,5 % du PIB en Allemagne, 16,6 % en France, 15,1 % en République tchèque et 14,9 % en Slovaquie et, d'autre part, 7,3 % à Chypre et au Royaume-Uni, 6,6 % à Malte, 4,6 % en Irlande et 1,7 % au Danemark.

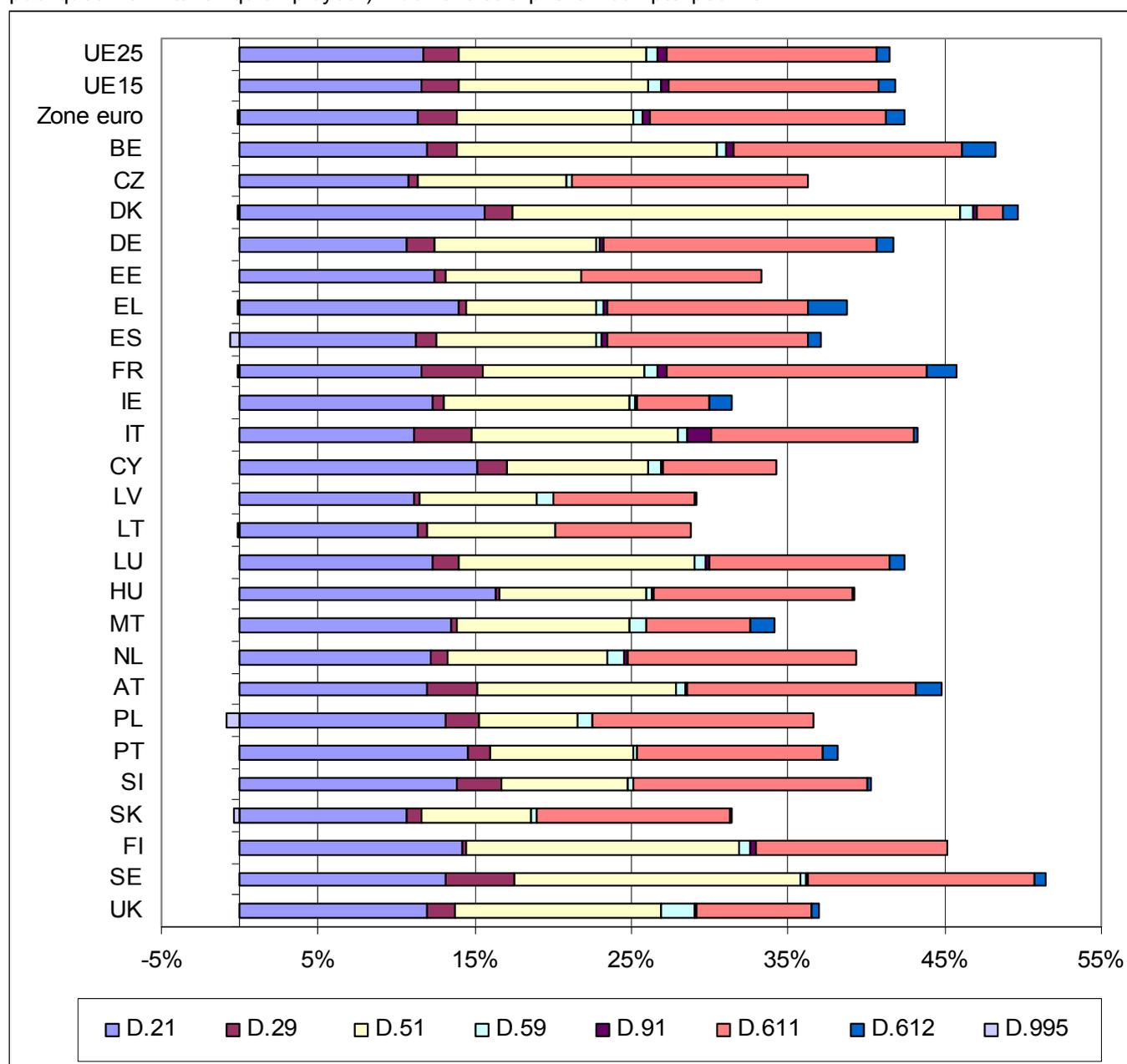
Outre ces trois grandes composantes, les recettes fiscales comprennent trois autres postes de moindre importance. Les impôts en capital, qui s'élevaient à 0,4 % pour l'UE25

(0,5 % pour l'UE15 et la zone euro), représentaient, dans les États membres, une part comprise entre 1,6 % du PIB en Italie (en hausse par rapport au chiffre de 0,2 % enregistré en 2002, et cela grâce à une amnistie fiscale) et 0,1 % à Chypre, en Hongrie, à Malte, en Autriche, au Portugal et en Suède. Les cotisations sociales imputées (qui représentent la contrepartie de prestations sociales non capitalisées versées par les administrations publiques en tant qu'employeur)

sont aussi une composante des recettes fiscales, bien que d'importance plus limitée. Elles comptent pour 0,9 % du PIB dans l'UE25, 2,4 % en Grèce, 2,1 % en Belgique, mais seulement 0,1 % en Hongrie.

Enfin, les transferts en capital des administrations publiques vers d'autres secteurs de l'économie (D.995) correspondant à des impôts et cotisations sociales notifiés mais non susceptibles d'être perçus, doivent être pris en compte pour le

calcul des recettes fiscales (et être déduits des composantes susmentionnées). En 2003, dans les pays qui utilisent cette méthode de comptabilisation (voir l'explication des différentes méthodes à la page 2), ce poste représentait 0,8 % du PIB en Pologne, 0,6 % en Espagne et 0,4 % en Slovaquie, mais seulement 0,1 % au Danemark, en Grèce, en France et en Lituanie.



Graphique 2 : ventilation des recettes fiscales par pays et par grande catégorie d'impôts en 2003 (en % du PIB)⁶

⁶ Les montants négatifs représentent des transferts en capital vers les secteurs concernés correspondant à des impôts et cotisations sociales notifiés mais non susceptibles d'être perçus (D.995).

➤ CE QU'IL FAUT SAVOIR – NOTES METHODOLOGIQUES

Indicateur n° 4 relatif aux administrations publiques et aux recettes fiscales dans l'Union européenne

Afin d'appréhender toute la diversité des régimes de sécurité sociale dans l'Union européenne, la présente analyse est axée sur l'indicateur n° 4 (relatif aux recettes fiscales des administrations publiques et élaboré par le groupe de travail d'Eurostat «Comptes nationaux» les 19 et 20 juin 2001). Cet indicateur se définit comme suit (les codes entre parenthèses se réfèrent au SEC 95):

Impôts sur la production et les importations (D.2)

+ impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc. (D.5)

+ impôts en capital (D.91)

- transferts en capital des administrations publiques vers les secteurs concernés correspondant à des impôts et cotisations sociales notifiés mais non susceptibles d'être perçus (D.995)

+ cotisations sociales effectives obligatoires dues aux administrations de sécurité sociale (S.1314) ainsi qu'à l'administration centrale (S.1311), aux administrations d'États fédérés (S.1312) et aux administrations locales (S.1313) en tant qu'employeur

+ cotisations sociales imputées (D.612) dues aux administrations publiques en tant qu'employeur

+ cotisations sociales effectives volontaires dues au secteur des administrations publiques

= **INDICATEUR N° 4** (total des impôts et cotisations sociales dus aux administrations publiques, y compris aux administrations en tant qu'employeur)

Légende des tableaux et graphiques

Nomenclature du SEC 95	Grandes catégories d'impôts
D.2	Impôts sur la production et les importations
D.21	Impôts sur les produits
D.211	Taxes du type TVA (taxe sur la valeur ajoutée)
D.212	Impôts et droits sur les importations, à l'exclusion de la TVA
D.214	Impôts sur les produits, à l'exclusion de la TVA et des impôts sur les importations
D.29	Autres impôts sur la production
D.5	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.
D.51	Impôts sur le revenu
D.59	Autres impôts courants
D.91	Impôts en capital
D.2_D.5_D.91	Total des recettes fiscales
D.611	Cotisations sociales effectives
D.612	Cotisations sociales imputées
D.995	Transferts en capital des administrations publiques vers les secteurs concernés correspondant à des impôts et cotisations sociales notifiés mais non susceptibles d'être perçus
D.2_D.5_D.91_D.611_D.612_m_D.995	Produit total des impôts et cotisations sociales (cotisations sociales imputées incluses) après déduction des montants notifiés mais non susceptibles d'être perçus

	UE25	UE15	Zone euro	BE	CZ	DK	DE	EE	EL	ES	FR	IE	IT	CY	LV	LT	LU	HU	MT	NL	AT	PL	PT	SI	SK	FI	SE	UK
2003	41.5	41.8	42.2	48.1	36.2	49.8	41.7	33.4	38.6	36.5	45.7	31.2	43.2	34.3	29.1	28.7	42.3	39.2	34.2	39.3	44.8	35.8	38.1	40.3	30.9	45.1	51.4	37.1
2002	41.3	41.6	42.1	48.7	35.5	49.7	41.7	32.4	39.8	36.3	45.6	29.8	42.4	32.5	28.9	28.6	42.1	38.9	34.3	39.4	45.4	35.5	37.4	39.7	32.5	46.1	51.0	37.0
2001	42.0	42.3	42.6	48.2	34.6	50.7	42.2	31.6	39.2	35.7	46.5	31.6	42.9	32.7	29.1	28.8	41.6	39.3	31.9	40.0	46.5	35.4	36.6	39.4	32.1	46.2	52.9	38.5
2000	42.7	43.1	43.5	48.0	34.5	50.4	44.0	32.2	40.9	35.9	46.8	33.3	43.1	31.4	30.3	30.2	41.4	39.6	29.7	41.5	44.7	35.2	37.3	39.3	33.2	48.2	54.7	38.7
1999	42.9	43.2	43.7	48.1	34.8	52.3	43.9	34.4	39.6	35.3	47.3	33.4	43.6	29.5	32.6	32.1	41.5	39.2	29.0	41.6	45.7	37.2	36.7	39.8	34.7	47.2	54.5	38.1
1998	42.4	42.7	43.2	48.6	34.0	51.0	43.2	34.8	38.4	34.6	46.6	33.5	43.6	29.1	34.4	32.3	41.2	39.1	29.9	40.3	46.1	36.7	35.7	39.4	37.1	46.8	53.8	37.8
1997	:	42.8	43.6	47.8	35.5	50.6	43.2	36.0	36.4	34.8	46.8	34.3	45.1	:	32.7	29.8	42.6	40.6	31.6	40.6	46.1	37.6	35.4	38.7	35.9	47.0	53.1	36.7
1996	:	42.6	43.2	47.4	35.2	50.7	43.2	35.6	35.1	34.7	46.6	35.2	43.2	:	31.4	28.1	43.6	42.5	29.9	40.8	44.8	38.1	35.2	39.8	39.1	47.9	52.6	36.2
1995	:	42.0	42.5	47.1	36.2	50.1	42.3	37.9	34.7	34.3	45.4	35.2	42.9	:	33.7	28.6	43.6	43.6	31.3	40.5	43.6	39.4	34.5	41.1	40.6	46.7	50.2	36.7

Tableau 1 : total des recettes fiscales (indicateur n° 4) par pays, 1995-2003 (en % du PIB)

	UE25	UE15	Zone euro	BE	CZ	DK	DE	EE	EL	ES	FR	IE	IT	CY	LV	LT	LU	HU	MT	NL	AT	PL	PT	SI	SK	FI	SE	UK	
2003																													
D.2	14.0	14.0	13.9	13.9	11.4	17.4	12.4	13.1	14.4	12.5	15.6	13.0	14.8	17.0	11.5	11.9	13.9	16.6	13.9	13.3	15.1	15.3	16.0	16.8	11.6	14.4	17.5	13.7	
D.21	11.7	11.6	11.4	11.9	10.8	15.6	10.6	12.4	14.0	11.3	11.6	12.3	11.1	15.2	11.1	11.4	12.3	16.3	13.5	12.2	11.9	13.2	14.6	13.8	10.7	14.2	13.2	12.0	
D.211	7.0	7.0	6.8	7.0	6.5	9.7	6.5	8.9	7.8	6.3	7.2	7.2	6.1	9.2	7.3	6.9	6.5	9.1	7.1	7.7	7.9	8.2	8.5	8.9	6.8	8.6	9.2	7.1	
D.212	0.4	0.4	0.5	0.9	1.3	0.2	0.8	0.0	0.1	0.1	0.1	1.6	0.1	2.0	0.3	0.5	4.7	1.1	1.0	1.6	0.2	1.0	0.3	0.9	1.4	0.1	0.1	0.2	
D.214	4.2	4.3	4.1	4.0	3.0	5.8	3.3	3.5	6.1	4.8	4.3	3.6	4.9	4.0	3.5	4.0	1.0	6.1	5.4	3.0	3.8	4.0	5.8	4.0	2.4	5.5	3.8	4.7	
D.29	2.3	2.4	2.5	2.0	0.6	1.8	1.8	0.7	0.4	1.2	3.9	0.7	3.7	1.8	0.4	0.6	1.7	0.3	0.4	1.1	3.2	2.1	1.4	2.9	0.9	0.2	4.3	1.7	
D.5	12.7	13.0	11.8	17.1	9.8	29.5	10.6	8.7	8.8	10.6	11.2	12.2	13.7	10.0	8.5	8.1	15.7	9.7	12.0	11.2	13.3	7.2	9.3	8.4	7.3	18.2	18.6	15.4	
D.51	11.9	12.1	11.2	16.5	9.5	28.6	10.3	8.7	8.3	10.2	10.3	11.9	13.2	9.1	7.4	8.1	15.0	9.3	11.0	10.1	12.8	6.3	9.1	8.1	7.0	17.5	18.3	13.2	
D.59	0.8	0.8	0.6	0.6	0.3	0.8	0.3	0.0	0.5	0.4	0.9	0.3	0.5	0.8	1.1	0.0	0.8	0.4	1.0	1.1	0.5	0.9	0.2	0.3	0.3	0.7	0.4	2.1	
D.91	0.4	0.5	0.5	0.5	0.0	0.2	0.2	0.0	0.2	0.4	0.6	0.2	1.6	0.1	0.0	0.0	0.2	0.1	0.1	0.3	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.3	0.1	0.2	
D.2_D.5_D.91	27.2	27.4	26.2	31.5	21.2	47.1	23.2	21.9	23.4	23.5	27.3	25.3	30.1	27.0	20.0	20.1	29.9	26.4	26.1	24.8	28.5	22.5	25.4	25.2	18.8	32.9	36.3	29.3	
D.611	13.4	13.4	15.1	14.6	15.1	1.7	17.5	11.5	12.9	12.8	16.6	4.6	12.9	7.3	9.0	8.7	11.5	12.7	6.6	14.5	14.6	14.1	11.8	14.9	12.4	12.2	14.4	7.3	
D.612	0.9	1.0	1.1	2.1	0.0	1.0	1.0	-	2.4	0.8	1.8	1.4	0.3	0.0	0.2	0.0	0.9	0.1	1.5	0.0	1.7	0.0	1.0	0.3	0.1	-	0.8	0.5	
D.995	:	:	:	-	-	0.1	-	-	0.1	0.6	0.1	-	:	-	-	0.1	:	-	-	:	-	0.8	-	0.0	0.4	-	-	0.0	
D.2_D.5_D.91_D.611_D.612_m_D.995	41.5	41.8	42.2	48.1	36.2	49.8	41.7	33.4	38.6	36.5	45.7	31.2	43.2	34.3	29.1	28.7	42.3	39.2	34.2	39.3	44.8	35.8	38.1	40.3	30.9	45.1	51.4	37.1	

Tableau 2 : ventilation des recettes fiscales par pays et par grande catégorie d'impôts en 2003 (en % du PIB)

2000	UE25	UE15	Zone euro	BE	CZ	DK	DE	EE	EL	ES	FR	IE	IT	CY	LV	LT	LU	HU	MT	NL	AT	PL	PT	SI	SK	FI	SE	UK
D.2	14.3	14.4	14.2	14.0	11.5	17.4	12.7	12.8	15.8	12.3	16.1	13.9	15.5	13.0	11.7	12.5	14.6	16.4	12.7	13.0	15.1	14.8	15.1	16.5	13.0	14.1	16.9	14.3
D.21	12.0	11.9	11.6	12.2	10.9	15.8	10.7	11.9	15.2	11.0	12.0	13.3	12.1	11.9	11.1	11.9	12.2	16.1	12.4	12.0	12.0	12.9	14.4	14.0	12.3	13.9	12.8	12.5
D.211	7.2	7.1	7.1	7.3	6.6	9.7	6.9	8.8	8.1	6.3	7.5	7.4	6.6	6.1	7.1	7.5	5.9	8.8	6.1	7.2	8.0	8.2	8.4	9.0	7.7	8.4	8.9	6.8
D.212	0.5	0.5	0.6	0.8	1.7	0.2	0.9	0.0	0.2	0.2	0.1	1.8	0.1	2.5	0.3	0.6	4.8	1.3	1.2	1.9	0.3	1.2	0.3	1.3	2.5	0.1	0.2	0.2
D.214	4.3	4.3	4.0	4.1	2.6	5.9	2.9	3.1	7.0	4.6	4.5	4.1	5.3	3.3	3.6	3.8	1.5	6.0	5.1	2.9	3.7	3.5	5.6	3.7	2.0	5.5	3.7	5.5
D.29	2.4	2.4	2.5	1.9	0.6	1.6	2.0	0.9	0.6	1.3	4.0	0.6	3.4	1.1	0.6	0.6	2.4	0.3	0.3	1.1	3.1	1.9	0.7	2.4	0.7	0.2	4.2	1.8
D.5	14.0	14.3	13.0	17.4	8.4	29.7	12.5	8.1	10.8	10.5	12.2	13.5	14.7	11.5	8.3	8.5	15.4	9.9	9.2	12.1	13.0	7.4	10.4	7.6	7.6	21.4	22.5	16.7
D.51	13.2	13.4	12.4	16.8	8.2	28.5	12.2	8.1	10.4	10.0	11.3	13.2	14.3	10.7	7.2	8.4	14.6	9.5	8.6	10.8	12.5	6.8	10.1	7.3	7.3	20.7	21.9	14.8
D.59	0.8	0.8	0.6	0.6	0.3	1.2	0.3	0.0	0.4	0.4	0.9	0.3	0.4	0.8	1.1	0.1	0.8	0.4	0.6	1.3	0.5	0.6	0.3	0.3	0.2	0.7	0.6	1.9
D.91	0.3	0.3	0.3	0.5	0.0	0.2	0.1	0.0	0.4	0.4	0.6	0.2	0.1	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.4	0.1	0.0	0.1	0.1	0.0	0.3	0.1	0.2
D.2_D.5_D.91	28.6	28.9	27.5	31.9	20.0	47.3	25.4	20.9	27.0	23.2	28.9	27.6	30.4	24.5	20.0	21.0	30.2	26.4	22.1	25.5	28.2	22.2	25.5	24.2	20.6	35.9	39.5	31.2
D.611	13.3	13.3	15.1	14.1	14.5	2.3	17.6	11.4	11.7	12.4	16.3	4.4	12.4	6.8	10.0	9.4	10.3	13.2	6.5	16.0	14.7	14.0	10.9	14.9	13.7	12.3	14.6	6.9
D.612	0.9	1.0	1.1	2.0	0.0	0.9	1.0	-	2.2	0.9	1.8	1.3	0.3	0.0	0.2	0.0	0.8	0.1	1.2	0.0	1.9	0.0	0.9	0.3	0.1	0.0	0.6	0.6
D.995	:	:	:	-	-	0.1	-	-	0.1	0.6	0.3	-	:	-	-	0.3	:	-	-	:	-	1.1	-	0.0	1.2	-	-	0.0
D.2_D.5_D.91_D.611_D.612_m.D.995	42.7	43.1	43.5	48.0	34.5	50.4	44.0	32.2	40.9	35.9	46.8	33.3	43.0	31.4	30.3	30.2	41.4	39.6	29.7	41.5	44.7	35.2	37.3	39.3	33.2	48.2	54.7	38.7

Tableau 3: ventilation des recettes fiscales par pays et par grande catégorie d'impôts en 2002 (en % du PIB)

2002	UE25	UE15	Zone euro	BE	CZ	DK	DE	EE	EL	ES	FR	IE	IT	CY	LV	LT	LU	HU	MT	NL	AT	PL	PT	SI	SK	FI	SE	UK
D.2	14.0	14.0	13.8	13.8	11.1	17.7	12.3	13.1	15.1	12.1	15.5	12.4	15.1	13.9	10.7	12.5	13.7	15.2	14.1	13.2	15.2	14.7	15.3	16.5	12.0	14.0	17.3	13.7
D.21	11.7	11.6	11.4	11.9	10.5	15.9	10.5	12.3	14.6	10.8	11.6	11.8	11.4	12.8	10.3	11.9	11.9	14.9	13.7	12.1	12.1	12.8	14.4	13.9	11.4	13.8	13.1	11.9
D.211	7.0	7.0	6.8	7.2	6.4	9.7	6.5	8.7	8.5	6.1	7.2	7.0	6.4	7.5	6.7	7.4	6.1	8.0	7.2	7.5	8.1	8.0	8.3	8.9	7.7	8.4	9.2	6.9
D.212	0.4	0.4	0.5	0.8	1.4	0.2	0.8	0.0	0.1	0.1	0.1	1.5	0.1	2.4	0.3	0.5	4.7	1.1	1.1	1.7	0.2	0.9	0.3	0.9	1.4	0.1	0.1	0.2
D.214	4.2	4.2	4.0	4.0	2.7	6.0	3.2	3.6	5.9	4.6	4.3	3.3	4.9	3.0	3.3	4.0	1.1	5.8	5.4	2.9	3.7	3.8	5.7	4.0	2.3	5.4	3.8	4.9
D.29	2.3	2.4	2.4	1.9	0.6	1.8	1.8	0.8	0.4	1.3	3.9	0.6	3.6	1.1	0.4	0.6	1.8	0.3	0.4	1.1	3.2	1.9	1.0	2.7	0.6	0.2	4.2	1.8
D.5	13.1	13.3	12.2	17.7	9.3	29.4	10.8	7.9	9.5	10.9	11.5	11.6	14.3	11.6	8.7	7.5	16.0	10.4	11.7	12.0	13.8	6.6	9.8	8.0	7.4	19.4	18.1	15.7
D.51	12.3	12.5	11.6	17.0	9.1	28.9	10.5	7.8	8.9	10.5	10.6	11.3	13.8	10.9	7.6	7.5	15.1	10.1	10.5	10.9	13.3	6.0	9.4	7.7	7.0	18.7	17.8	13.6
D.59	0.8	0.8	0.6	0.7	0.2	0.5	0.3	0.0	0.6	0.4	0.9	0.3	0.5	0.7	1.1	0.0	0.9	0.3	1.2	1.1	0.5	0.7	0.4	0.3	0.5	0.7	0.4	2.0
D.91	0.3	0.3	0.3	0.5	0.0	0.2	0.1	0.0	0.3	0.4	0.6	0.1	0.2	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.4	0.1	0.0	0.1	0.1	0.0	0.3	0.1	0.2
D.2_D.5_D.91	27.3	27.6	26.3	32.0	20.4	47.2	23.2	20.9	24.8	23.4	27.7	24.1	29.6	25.5	19.4	20.0	29.9	25.7	26.0	25.6	29.1	21.4	25.2	24.6	19.5	33.7	35.6	29.6
D.611	13.2	13.2	14.9	14.7	15.0	1.7	17.4	11.4	12.7	12.7	16.4	4.4	12.5	7.0	9.4	8.7	11.4	13.2	6.8	13.9	14.6	14.7	11.3	14.9	13.5	12.4	14.8	6.7
D.612	0.9	1.0	1.1	2.1	0.0	1.0	1.0	-	2.2	0.9	1.8	1.3	0.3	0.0	0.2	0.0	0.9	0.1	1.5	0.0	1.7	0.0	0.9	0.3	0.1	-	0.7	0.7
D.995	:	:	:	-	-	0.1	-	-	0.0	0.7	0.3	-	:	-	-	0.2	:	-	-	:	-	0.6	-	0.0	0.6	-	-	0.0
D.2_D.5_D.91_D.611_D.612_m.D.995	41.3	41.6	42.1	48.7	35.5	49.7	41.7	32.4	39.8	36.3	45.6	29.8	42.4	32.5	28.9	28.6	42.1	38.9	34.3	39.4	45.4	35.5	37.4	39.7	32.5	46.1	51.0	37.0

Tableau 4: ventilation des recettes fiscales par pays et par grande catégorie d'impôts en 2000 (en % du PIB)

Pour en savoir plus:

➤ **Les publications de référence**

Titre Structure in the taxation system in the EU", May 2004.
Numéro de catalogue KS-DU-04-001-EN Prix EUR 28

➤ **Les bases de données**

[Site web EUROSTAT/Economie et finances/Secteur des Administrations publiques/Impôts et cotisations sociales](http://www.eurostat.ec.europa.eu/economy_finance/sectors/public_administrations/taxes_social_security)

Les journalistes peuvent contacter le service média support :

Bâtiment BECH, Bureau A4/017 • L-2920 Luxembourg • Tel. (352) 4301 33408 • Fax (352) 4301 35349 •

E-mail: eurostat-mediasupport@cec.eu.int

European Statistical Data Support:

Eurostat a mis en place, conjointement avec les membres du "Système statistique européen", un réseau de centres d'appui, qui couvrira presque tous les États membres et certains pays de l'AELE.

La mission de ces centres sera d'aider et d'orienter les utilisateurs qui se procureront des données statistiques européennes sur l'internet.

Vous trouverez sur notre site internet des informations précises sur ce réseau de centres d'appui:

www.europa.eu.int/comm/eurostat/

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à :

l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

2, rue Mercier – L-2985 Luxembourg

URL: <http://publications.eu.int>

E-mail: info-info-opoce@cec.eu.int

BELGIEN/BELGIQUE/BELGIË - DANMARK - DEUTSCHLAND - EESTI – ELLÁDA - ESPAÑA - FRANCE - IRELAND - ITALIA - KYPROS/KIBRIS – LUXEMBOURG - MAGYARORSZÁG – MALTA - NEDERLAND - ÖSTERREICH - POLSKA - PORTUGAL - SLOVENIJA - SLOVENSKO - SUOMI/FINLAND - SVERIGE - UNITED KINGDOM - BALGARIJA - HRVATSKA - ÍSLAND – NORGE - SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA - AUSTRALIA - BRASIL - CANADA - EGYPT - MALAYSIA - MÉXICO - SOUTH KOREA - SRI LANKA - T'AI-WAN - UNITED STATES OF AMERICA

Cette Publication a été créée avec l'aide de Olivier Delobbe (texte) et Olafur Johannsson (mise en page).

TEXTE ORIGINAL: Anglais